

Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 30 novembre et 1^{er} décembre 2012 à Zurich

Le cofinancement des tâches de l'Eglise à l'échelon national est un vaste chantier

La dernière assemblée plénière de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse a été consacrée essentiellement à des décisions concernant le subventionnement des tâches accomplies par l'Eglise à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques considérées globalement. Les délégués ont attribué des fonds pour un total de CHF 9,1 millions. La Conférence centrale participera au financement de ce subventionnement à hauteur de CHF 6,9 millions, et l'Action de Carême pour 1,9 million. En outre, la Conférence centrale ponctionnera dans ses réserves une somme de CHF 300'000.- Ces subsides d'importance très variable iront à 47 institutions. Le plus élevé atteint CHF 2,1 millions (pour la Conférence des évêques suisses), le plus faible ne dépasse pas CHF 6'000.- (pour la pastorale biblique en Suisse italienne).

Projets de réorganisation des activités de l'Eglise dans les domaines de la formation et des médias

Avant de se prononcer sur les questions de subventionnement, les représentants des organisations ecclésiastiques cantonales se sont penchés sur deux projets visant une réorientation des activités de l'Eglise touchant l'un les offres de formation et l'autre le travail médiatique. Le premier comme le deuxième ont fait l'objet d'un mandat confié par la Commission paritaire de planification et de financement (PPFK). Au sein de cet organisme, la Conférence centrale, l'Action de Carême et la Conférence centrale coordonnent leurs efforts pour assurer l'organisation et le financement des tâches menées par l'Eglise à l'échelon supra cantonal et supra diocésain. Le but est d'assurer une utilisation des fonds mis à disposition qui, tout en étant axée sur les défis pastoraux fondamentaux, soit efficace et efficiente. Enfin, un troisième projet a été discuté qui a trait à la réorganisation du secrétariat général et des commissions de la Conférence des évêques suisses.

Le cofinancement – un vaste chantier soumis à forte pression financière

Si l'on considère les fonds alloués aux diverses institutions, force est de constater que près de 80% de l'argent mis à disposition par le système de cofinancement vont à des institutions touchées par des projets de réorganisation. Associée aux incertitudes entourant l'évolution financière globale, cette réalité mouvante non seulement constitue une donnée de départ très problématique pour les organismes en charge du cofinancement, mais encore insécurise manifestement les institutions cofinancées.

D'ici la fin 2014, il y aura lieu de réduire les subsides réguliers de CHF 800'000.- La conséquence en est que des mesures d'économie devront déjà être mises en œuvre à un moment où les résultats des projets de réorganisation ne seront pas encore clairement perceptibles. Harmoniser le mieux possible les évolutions sur les plans conceptuel et financier constituera un grand défi que l'on ne parviendra à relever que si les institutions concernées prennent conscience de l'urgence des changements à opérer et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions valables à long terme et susceptibles d'être financées durablement.

Appel à plus de solidarité

Au vu de la pression à laquelle est soumis le financement des tâches de l'Eglise à l'échelon national, la PPFK a lancé pour la troisième fois un appel à une solidarité accrue. Les paroisses et les organisations ecclésiastiques cantonales qui enregistreraient des excédents en fin d'année sont priées de mettre à disposition 2% de ces derniers pour couvrir les besoins de fonds à l'échelon suisse. Un appel similaire a per-

mis de récolter des sommes supplémentaires à hauteur de CHF 203'000.- en 2011 et de CHF 180'000.- en 2012. Cet argent ne devra pas servir à retarder des mesures incontournables d'abandon d'activités mais au contraire à financer des projets prometteurs et à atténuer les répercussions sociales de mesures prises. Hans Wüst, le président de la Conférence centrale, a remercié toutes les institutions qui ont alloué ces fonds et les a invitées une fois encore à répondre l'année prochaine à l'appel qui leur est lancé (cf. texte en annexe).

Jubilé du Concile Vatican II ...

La séance du vendredi soir de la Conférence centrale a été consacrée au jubilé du Concile Vatican II. L'abbé Marc Donzé, spécialiste de théologie pastorale et vicaire épiscopal à Lausanne, a rappelé la redécouverte et la valorisation de la Bible dans lesquelles s'est lancé le Concile. Elle n'est pas une mine dans laquelle on viendrait chercher des éléments propres à justifier des vérités dogmatiques ou des règles morales mais le fondement de la foi et le cœur de la théologie. L'exigence du Concile d'ouvrir largement l'Écriture sainte à tous les croyants se concrétisera notamment dans l'Année saint Luc. Rien que dans le canton de Vaud, la brochure reproduisant le texte de l'Évangile de Luc, avec de brèves explications, sera distribué à 30'000 exemplaires afin d'encourager notamment de petits groupes de fidèles ainsi que les équipes et les conseils pastoraux à intégrer la Bible dans leur propre existence et la manière de vivre leur foi chrétienne dans le monde d'aujourd'hui.

Eva-Maria Faber, professeure de théologie dogmatique et de théologie fondamentale à la Haute école de théologie de Coire dont elle est également la rectrice, s'est exprimée au sujet de la coresponsabilité en tant que point crucial de l'ecclésiologie conciliaire. Sur la base de très nombreux exemples, elle a montré que la coresponsabilité de tous à l'égard de la mission de l'Eglise n'a pas été seulement réclamée par les pères conciliaires mais aussi vécue par eux. Elle rappela qu'il y a encore et toujours des personnalités qui assument et réclament cette coresponsabilité et, ainsi, contribuent à des changements. Elle cita à cet égard Mgr Josef Höffner qui a affirmé «que, dans les rapports entre les croyants et la hiérarchie, il y a lieu de veiller au principe de la subsidiarité; ce que les croyants peuvent faire eux-mêmes, il n'y a pas lieu de le confier au clergé». La théologienne a relevé aussi qu'une coresponsabilité plus étendue des laïcs a certes été exigée par les pères conciliaires d'origine européenne et, en particulier, de l'espace germanophone, mais aussi par leurs confrères d'autres continents, notamment l'évêque argentin Mgr Antonio Quarracino auquel on doit cette déclaration: «Si nous parlons très souvent avec clarté de la participation des laïcs à la mission de l'annonce du salut et de l'enseignement de la doctrine, en revanche, tel est moins le cas s'agissant de la participation au gouvernement de l'Eglise. Je pense néanmoins que nous pouvons et devons aborder le sujet. On songera aussi à diverses formes de corporations susceptibles d'être créées, divers modes de droit d'élection et de participation active à l'administration ecclésiale, cela afin d'associer d'une manière ou d'une autre les laïcs à la mission de gouvernement de l'Eglise.» Malheureusement, le Code de droit canon de 1983 a ancré juridiquement presque exclusivement la dimension «affective» de l'intégration des laïcs et, insuffisamment, la dimension «effective» de celle-ci.

... et 40^e anniversaire de la Conférence centrale

La partie thématique de l'assemblée plénière s'est terminée par la présentation d'un recueil de mélanges édité à l'occasion du 40^e anniversaire de la Conférence centrale fêté à fin 2011. Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, a également fait un lien entre cet événement et le jubilé du Concile: «Ce recueil de mélanges est publié dans une période de célébration du jubilé du Concile. Ce serait présomptueux que de qualifier la Conférence centrale de 'petite sœur du Concile', mais elle lui est incontestable-

blement apparentée, elle qui a vu le jour dix ans plus tard. L'image de l'Eglise proposée par le Concile marque le style de fonctionnement caractérisant la Conférence centrale, qui est de prendre démocratiquement ses décisions en tant qu'organisation de fils et de filles de Dieu majeurs qui se réfèrent à la fois à la base de l'Eglise et à l'autorité ecclésiale. Le Concile indique aussi la direction à suivre pour ce qui a trait à la tâche principale de la Conférence centrale qui est d'affecter ses fonds à de nombreux domaines d'activité ecclésiaux mis à l'honneur ou tout juste entrevus par le Concile. Il y a lieu d'espérer et de désirer que ce jubilé du Concile soit compris et exploité par les corporations de droit public ecclésiastique notamment comme une chance de s'occuper de la mission de l'Eglise et de leur propres tâches dans le monde d'aujourd'hui.»

Zurich, le 6 décembre 2012

1940_12_3_Communiqué.doc

Daniel Kosch

L'Eglise catholique et l'Etat de droit démocratique dans une société pluraliste – recueil de mélanges publié pour le 40^e anniversaire de la Conférence centrale

En 2011, la Conférence centrale catholique romaine a fêté les 40 ans de son existence. Elle l'a fait dans le cadre d'une célébration organisée à l'Université de Zurich lors de laquelle trois exposés ont été présentés successivement par Mgr Jean-Claude Périsset, nonce apostolique à Berlin, Philippe Leuba, conseiller d'Etat vaudois, et Markus Notter, ancien conseiller d'Etat zurichois. Ces orateurs ont apporté un éclairage sur les rapports entre l'Eglise, l'Etat et la société en se plaçant dans des perspectives différentes.

Les exposés mentionnés et autres allocutions prononcées dans le cadre de la célébration ont été complétés par une longue contribution de Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, sous le titre «La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) Historique – présent – défis». Ces textes sont rassemblés dans un recueil de mélanges publié en deux langues.

Toute personne intéressée par l'ouvrage peut l'obtenir auprès du secrétariat général de la Conférence centrale, Hirschengraben 66, 8001 Zurich, tél. 044 266 12 00, rkz@kath.ch, au prix de CHF 15.- l'exemplaire.